



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2009
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-deuxième session

30 mars-3 avril 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée aux recommandations de la Conférence
internationale sur la population et le développement**

Déclaration présentée par Catholics for Choice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2009/1.



Déclaration*

Généralités

L'organisation Catholics for Choice (CFC) promeut une éthique en matière de sexualité et de santé de la procréation fondée sur la justice et s'attache à promouvoir le bien-être des femmes, tout en respectant et en affirmant la capacité de chacune et de chacun à prendre des décisions morales sur la façon de mener leur vie. Par son discours, son enseignement et ses activités de plaidoyer, CFC œuvre au sein d'un réseau mondial de catholiques partisans de la liberté de contraception et de procréation, en Europe et dans le reste du monde, et compte notamment des organisations apparentées dans toute l'Amérique latine. Elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Catholics for Choice soutient les organismes décisionnels et politiques qui établissent une séparation nette entre le l'Église et l'État. Dans le même temps, nous constatons que la religion peut contribuer de façon positive à l'élaboration des lois et des politiques, en particulier en ce qui concerne la justice sociale et la dignité de la personne. Nous sommes fermement attachés au droit des institutions religieuses de participer à la vie des nations, d'exprimer les valeurs qui leur sont propres et même de tenter d'influencer les politiques publiques, mais nous ne pensons pas que les organisations religieuses doivent bénéficier de passe-droits simplement parce qu'elles sont religieuses.

Introduction

Au cours des 20 dernières années, l'Organisation des Nations Unies, par une série de conférences internationales et de plans d'action, s'est attaquée à certains des graves problèmes auxquels se heurte l'humanité : les droits de l'homme, l'environnement, la population et le développement, le développement social, le logement et les droits des femmes. Il existe peu de domaines plus controversés et plus complexes que celui de la santé de la procréation, qui recouvre des conceptions politiques et religieuses très différentes et profondément ancrées relatives aux droits des femmes, aux rapports entre les sexes et à la sexualité.

Lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, les gouvernements du monde entier ont adopté un Programme d'action. L'année suivante, à Beijing, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a poursuivi les travaux dans ce domaine, et, plus récemment, en 2000, la Déclaration du Millénaire a énoncé une série d'objectifs [les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)] visant à améliorer les conditions d'existence des populations pauvres et marginalisées.

Notre appui au Programme d'action et aux objectifs du Millénaire pour le développement se fonde sur les valeurs et les principes ancrés dans la tradition catholique de justice sociale. Pour beaucoup, la Conférence du Caire a ouvert la voie à un nouveau modèle en matière de développement, où les objectifs démographiques cèdent la place aux besoins de l'être humain et au bien commun. Ce nouveau modèle porteur d'espoir privilégie le respect de la vie, la santé et le bien-être, et encourage le respect de la dignité humaine, de la justice sociale et de l'égalité entre tous les hommes. Dans le Programme d'action, un nouveau respect de

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

la femme en tant qu'agent moral est particulièrement évident. On retrouve ce nouveau modèle dans les objectifs du Millénaire.

Nous nous intéressons plus particulièrement aux réponses que la hiérarchie catholique, l'Église catholique en tant qu'institution, apporte à la crise et à la façon dont ses réponses affectent les travaux des gouvernements et de l'Organisation des Nations Unies. Nous pourrions donner de nombreux exemples précis de cas d'ingérence du Vatican, mais nous avons choisi de n'en retenir que deux, qui, selon nous, reflètent bien la position de la hiérarchie catholique sur ces questions et montrent la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour faire obstacle à son influence sur les décisions de politiques publiques.

Les objectifs du Millénaire pour le développement

En septembre 2005, Catholics for Choice a pris l'initiative d'élaborer une déclaration interconfessionnelle soutenant les objectifs du Millénaire pour le développement et appelant à l'inclusion de la santé de la procréation dans ces objectifs.

Cette déclaration, qui avait pour titre « A Faith-filled Commitment to Development Includes a Commitment to Women's Rights and Reproductive Health: Religious Reflections on the Millennium Development » (L'engagement religieux en faveur du développement doit comporter un engagement en faveur des droits des femmes et de la santé de la procréation : réflexion de caractère religieux sur les objectifs du Millénaire pour le développement) mettait l'accent sur les OMD et sur l'élimination de la pauvreté. Il s'agissait d'une initiative du réseau international interconfessionnel pour le développement et la santé reproductive (International Interfaith Network for Development and Reproductive Health), lancée par Catholics for Choice. Le texte de la déclaration est disponible en ligne à l'adresse www.catholicsforchoice.org/news/pr/2005/documents/mdgreligiousenglish.pdf.

Toutefois, de hauts représentants du Vatican ont donné pour instructions aux évêques catholiques de veiller à ce qu'aucun chef religieux de l'Église catholique n'approuve et ne signe cette déclaration.

À la suite d'une note du cardinal Angelo Sodano contenant les instructions du Vatican, les conférences épiscopales ont donné pour consigne aux évêques d'Amérique latine de ne pas signer la déclaration. L'instruction du Vatican contenait des informations erronées, maintes fois répétées, sur la position de l'ONU au sujet de la santé de la procréation, indiquant notamment que ce concept recouvrait l'avortement. Elle dénaturait aussi la déclaration, prétendant qu'elle encourageait l'avortement. Cette note, qui a été communiquée clandestinement à la presse latino-américaine, a été généralement considérée comme s'inscrivant dans la campagne menée par le Vatican pour éliminer toute référence à la santé de la procréation dans les documents de l'Organisation des Nations Unies.

Financement des États-Unis pour lutter contre la pandémie du VIH/sida (2008)

Nous sommes gravement préoccupés par la campagne que le Vatican continue de mener dans le monde entier et auprès de l'Organisation des Nations Unies pour restreindre l'accès aux préservatifs, sous prétexte que les préservatifs ne protègent

pas du sida, mais en seraient la cause. Ce qui s'est passé au Congrès des États-Unis en 2008 en fournit un excellent exemple.

À la suite de l'intervention de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, la loi Lantos/Hyde sur le VIH/sida (*Lantos/Hyde HIV/AIDS Global Leadership Act*) a été amputée de plusieurs programmes concrets, qui auraient pu sauver des vies.

En dépit de l'augmentation globale des fonds accordés pour lutter contre la pandémie, la loi adoptée par le Congrès des États-Unis :

- Supprime le financement de certains services de planification familiale susceptibles d'empêcher la transmission du VIH de la mère à l'enfant;
- Étend la « clause de conscience » qui permet aux organisations recevant une aide financière des États-Unis de choisir les services de prévention et de traitement qu'elles souhaitent fournir;
- Maintient la clause antiprostitution, ce qui contribue à marginaliser plus encore un groupe qui court de très grands risques;
- Adopte une formule de calcul complexe, selon laquelle 50 % au moins des fonds consacrés à la prévention doivent aller à des programmes d'abstinence sexuelle et de fidélité conjugale, au lieu de laisser à des organismes ayant une longue expérience le soin de choisir comment dépenser les fonds au mieux compte tenu des circonstances locales.

Les évêques des États-Unis, en collaboration avec Catholic Relief Services, ont mené une rude campagne en faveur de l'adoption de ces mesures au nom d'un point de vue que bien peu de catholiques, et encore moins de représentants d'autres confessions ou de personnes sans affiliation religieuse, partagent. Aux États-Unis comme ailleurs les catholiques sont favorables au financement des services internationaux de planification familiale et sont opposés aux programmes qui préconisent uniquement l'abstinence sexuelle. Les études menées sur la question montrent que les financements affectés directement aux programmes de planification familiale permettent de sauver la vie de femmes atteintes par le VIH/sida et de leurs enfants. De nombreuses études, dont certaines ont été commandées par le Congrès des États-Unis, montrent que les programmes d'abstinence sexuelle n'obtiennent pas de bons résultats. Les évêques ont choisi d'ignorer cette réalité pour faire prévaloir leurs croyances minoritaires et étriquées.

Ces exemples sont loin d'être isolés. Alors que le droit à la procréation est de plus en plus accepté partout dans le monde et que des progrès sensibles ont été réalisés en matière de légalisation de l'avortement dans des régions telle l'Amérique latine, que la hiérarchie catholique considérait jadis comme son domaine, il est intéressant de relever que les évêques interviennent avec de plus en plus de véhémence. Les récentes attaques d'évêques catholiques contre des responsables politiques catholiques favorables à la liberté de choix montrent bien que le Vatican a peut être compris qu'il mène une bataille perdue. Pendant des décennies, la hiérarchie catholique avait pris l'habitude que les responsables politiques catholiques s'inclinent quand ils leur disaient comment voter, mais les temps changent.

Aller de l'avant

Nous souhaitons que les valeurs fondamentales ci-après soient prises en compte dans les politiques publiques :

Droits et santé de la procréation

Mettre un enfant au monde est un des événements les plus importants dans la vie des êtres humains, et affecte profondément leurs relations. Il exprime notre espoir en l'avenir de l'humanité. C'est un acte à la fois public et privé qui a indéniablement des conséquences pour la collectivité et l'ensemble de la société. C'est également une question qui intéresse la santé publique, les politiques publiques et les enseignements religieux. Les femmes en sont les principaux protagonistes car ce sont elles qui subissent les risques et les conséquences de la grossesse et qui assument la principale responsabilité d'élever des enfants. Dans le monde plus juste que nous travaillons à édifier, ces risques et ces responsabilités seront également partagés entre les femmes et les hommes et mieux pris en charge par la société.

En matière de droits et de santé de la procréation, une approche éthique repose sur plusieurs principes. Premièrement, la procréation doit être librement consentie et non imposée par la contrainte. Une règle externe limitant la taille des familles est inacceptable. Les couples doivent avoir le droit de décider quand et comment ils mettront un enfant au monde. Deuxièmement, l'approche éthique doit être globale et ne pas se limiter à la planification familiale. La santé de la procréation ne peut être séparée de la santé des femmes et les programmes doivent offrir une large gamme de services. Troisièmement, le droit en matière de procréation doit être considéré comme un droit fondamental. Il fait partie intégrante des droits fondamentaux déjà établis et a été pour la première fois reconnu en 1968 lors de la Conférence internationale des droits de l'homme tenue à Téhéran (République islamique d'Iran). Quatrièmement, l'approche éthique doit être indissolublement liée au respect de la liberté de conscience et du libre arbitre. Dans la décision de mettre au monde un enfant, le couple considère tout un éventail de facteurs. La collectivité, la famille, l'enseignement religieux et les conventions sociales jouent un rôle dans leur décision, mais au bout du compte, cette décision est personnelle.

Contraception

Mettre des enfants au monde est une grande responsabilité. Des moyens de contraception sûrs et efficaces rendent possible non seulement une maternité responsable, mais aussi une vie sexuelle satisfaisante et épanouie, libérée de la peur d'une grossesse non désirée. En outre, en contrôlant leur fécondité grâce à la contraception, les femmes ont la possibilité de poursuivre d'autres centres d'intérêt et n'ont pas besoin de recourir à l'avortement.

Le Vatican est favorable à la planification familiale et l'encourage car il accepte l'impératif moral de la parenté responsable. Cependant, il n'autorise que les méthodes de planification familiale « naturelles », exigeant l'abstinence périodique. En ne reconnaissant qu'une seule méthode, qui ne protège en rien contre les maladies sexuellement transmissibles, le Vatican ignore les dures réalités de la vie quotidienne. Les hommes et les femmes doivent pouvoir non seulement décider librement d'avoir ou non des enfants mais aussi choisir la méthode contraceptive qui leur convient le mieux.

Les couples du monde entier, catholiques ou non, ont fait savoir qu'ils avaient besoin de moyens contraceptifs et qu'ils souhaitaient les utiliser. Nous sommes en faveur de programmes de planification familiale librement consentie, offrant un éventail complet de méthodes contraceptives sûres et efficaces, à un prix abordable.

VIH/sida

Face au sida, les réponses apportées par la société et par chacun d'entre nous doivent être dictées par la compassion, le sens des responsabilités et l'engagement de préserver la vie. En application de ces principes, les mesures prises pour prévenir la contamination par le VIH doivent inclure la distribution de préservatifs, avec leur mode d'emploi. Il convient d'encourager les couples à utiliser ces préservatifs pour empêcher la transmission du VIH. Nous rejetons la position du Vatican qui interdit l'emploi du préservatif et nous préconisons, pour le traitement et la prévention de cette cruelle maladie, une approche scientifique, empreinte de compassion.

Avortement médicalisé

L'avortement pose un problème social et moral complexe. Le Vatican est opposé à l'avortement, mais sa position n'est pas logique dans la mesure où il s'oppose aussi à l'emploi de méthodes contraceptives qui diminuent la nécessité de recourir à l'avortement. Nous ne comprenons pas non plus les objections du Vatican contre l'avortement médicalisé quand celui-ci est légal. De nombreuses femmes meurent chaque jour des suites d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions et l'opposition de la hiérarchie ecclésiastique à l'avortement médicalisé témoigne d'une insensibilité totale face à la réalité des conditions d'existence des femmes. Étant donné que partout dans le monde les femmes ont recours à l'avortement, en l'absence de l'avortement médicalisé, elles n'ont d'autre choix que de recourir à un avortement dangereux.

Cette insistance de la hiérarchie catholique à éliminer l'avortement dans le monde empêche de s'attaquer aux véritables problèmes auxquels sont confrontées les femmes en matière de justice et de santé. La position absolutiste de la hiérarchie ne prend pas en compte les ambiguïtés et les doutes qui entourent la vie du fœtus et elle fait peu de cas de la complexité morale de chaque situation. Dans tous les cas, ce sont les pauvres qui sont les plus touchés.

En conclusion, nous souhaitons que d'autres nous rejoignent pour inciter la hiérarchie ecclésiastique à prendre les mesures ci-après :

- Collaborer avec les organisations de femmes afin d'intégrer dans les programmes d'éducation sur la vie des enseignements portant non seulement sur la parenté responsable, mais aussi sur les bienfaits du plaisir sexuel et sur l'importance de faire des choix éclairés en matière de procréation;
- Rappeler aux catholiques les enseignements de l'Église sur la primauté de la conscience de façon à ce qu'ils comprennent comment ces enseignements s'appliquent aux femmes et aux hommes qui ont à prendre des décisions personnelles en matière de santé de la procréation;
- Introduire des programmes de soins de santé et des programmes d'enseignement liés à la santé dans les enseignements, les programmes de prévention et de soins et les traitements dispensés aux patients dans les centres de soins catholiques de façon à ce que les bénéficiaires de ces services

puissent faire des choix éclairés concernant leur santé et leurs conditions d'existence;

- Reconnaître que l'impact des avortements non médicalisés sur la santé des femmes pose un grave problème de santé publique.
-